



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU CHER

CANTON D'AVORD

COMMUNE DE MARSEILLES LES AUBIGNY

L'an deux mil dix-huit le 15 octobre 2018 le conseil municipal de la commune de Marseilles-les-Aubigny dûment convoqué, le 8 octobre 2018 s'est réuni en session ordinaire à la halte-repos sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RENAULT Maire.

Présents: M.RENAULT,M.GRILLON ,MME DUFOUR,M BOUHOUB,M BRENON,M DENET,,M.GERMAIN ,M.GENTY ,MME RAPEAU

Procuration : MME LECORDIER à M.GRILLON

Absents : M.FLOUZAT

La séance est ouverte à 18h00

Le compte rendu de la séance du 18 septembre 2018 est lu et adopté à l'unanimité des présents

Mme DUFOUR est élue secrétaire de séance

1. DELEGATION DU SERVICE PUBLIC EAU

Le maire précise que ce transfert de compétences est une obligation de la loi NOTRe, et demande à M André Delavault de nous présenter le SIAEP de Sancergues dont il est Président. La discussion avec les conseillers municipaux a été très ouverte.

Après réflexion, l'adhésion au SIAEP de Sancergues apparaît la plus aisée techniquement et la plus avantageuse pour les administrés (Prix inférieur à celui du SIAEP de Nérondes et proposition pour un lissage du différentiel sur sur 3 ans) .

Suite à cette adhésion un raccordement devra être réalisé entre Beffes et Marseilles-les-Aubigny

Monsieur le maire insiste sur le fait que les impayés doivent-être épurés au maximum (action en cours) et qu'ils impacteront le budget principal en 2019.

Rappel de la procédure et des délais :

- Décision du CM 15 10 2018
- Délibération transmise au SIAEP 16 10 2018
- Délibération du SIAEP 16 10 2018
- Délibération des communes adhérentes (délai max de 3 mois).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de son service public eau, à compter du 01 janvier 2019, au SIAEP de SANCERGUES, aux conditions énumérées ci-dessus.

Les délégués suivants (2 titulaires et 1 suppléant) ont été élus à l'unanimité :

- titulaires : Jean-Pierre Renault et Lydie Rapeau
- suppléant : Philippe Genty

2. FACTURATION 2018 Eau-Assainissement.

Lors du conseil du 26 novembre, suite à la demande d'une majorité d'administrés le paiement de la facture eau/assainissement en deux fois a été adopté.

Pour des raisons techniques (piratage informatique) cela n'a pu être réalisé en 2018 ;

Le paiement exceptionnel en une fois (novembre) a été adopté pour 2018 .

Pour laisser un maximum de temps pour le recouvrement, les factures doivent-être transmises le plus tôt possible à la perception.

3. VENTE LOGEMENT 1 rue du BOURBONNAIS

Suite décision du Conseil Municipal l'évaluation du logement a été réalisée par l'office notarial du Val Charitois. Cette évaluation est de 45000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à mettre le logement en vente au prix indiqué.
- à faire réaliser les diagnostics (DPE obligatoire à la mise en vente les autres au compromis de vente)

4. DEBAT SUR PROJET PADD du PLUi

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi, le PADD est un document très important qui définit les objectifs et orientations, portant notamment sur l'aménagement (habitat, activité..), d'équipement (réseaux, énergie et numérique, transports, services, équipement commercial..), d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation/remise en bon état des continuités écologiques, de modération de la consommation foncière et lutte contre l'étalement urbain,...

Les points discutés pendant le débat seront transmis à la CdC qui en fera le bilan

5. DELIBERATION SUR POSTES COMMUNAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis favorable du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher, à l'unanimité des deux collèges pour :

- la suppression du poste d'Adjoint Technique de 2eme classe à 35/35^{ème}, pour la création à compter du 1 octobre 2018, du même poste à 31/35^{ème}
- la suppression du poste de Secrétaire de Mairie à 35/35^{ème}, pour la création du poste de Rédacteur Principal, suite au départ en retraite de la Secrétaire de Mairie, à compter du 1 octobre 2018.

Après réflexion, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité le Maire à appliquer ces décisions.

6.QUESTIONS DIVERSES

Suite à la demande d'un habitant, de la réalisation d'un bateau sur le trottoir devant son domicile, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : ----

- d'autoriser la réalisation de ce bateau
- aux frais du demandeur
- en respectant les consignes techniques et de sécurité qui lui seront transmises ;

Marie Dufour informe le Conseil Municipal qu'un spectacle interactif gratuit, à destination des personnes âgées sera donné le jeudi 26 octobre à 14h30 par le théâtre du Chaos à la salle des fêtes

Patrick Denet nous informe de la législation concernant l'entretien des terrains en friche et que celle-ci devrait-être appliquée sur certains terrains de la commune.

Thierry Germain demande que le marquage des restrictions de stationnement devant certains commerces soit refait suite la réfection du Quai Mahaut

La séance est levée à 20h15

Le maire

le secrétaire

les conseillers